

# S CLAUSES SOCIALES

SAVOIR MOBILISER LES CLAUSES SOCIALES POUR UNE MEILLEURE INCLUSION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

## Les clauses sociales, de quoi parle-t-on ?

Les clauses sociales sont des outils mis à disposition des acteurs publics et privés permettant d'agir sur l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'introduction d'une clause sociale dans un appel d'offre répond à cette exigence en permettant de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction de critères liés à l'emploi ou à la lutte contre les exclusions.

Bon à savoir !

" Tous les marchés de travaux et de services qu'ils soient émis par un acteur privé ou public, et quels que soient leurs montants, peuvent être concernés par les clauses sociales."

## Qui sont les bénéficiaires ?



- Les personnes peu ou pas qualifiées
- Les bénéficiaires du RSA
- Les demandeurs d'emploi de longue durée



- Les jeunes de moins de 26 ans sans qualification et sans expérience professionnelle

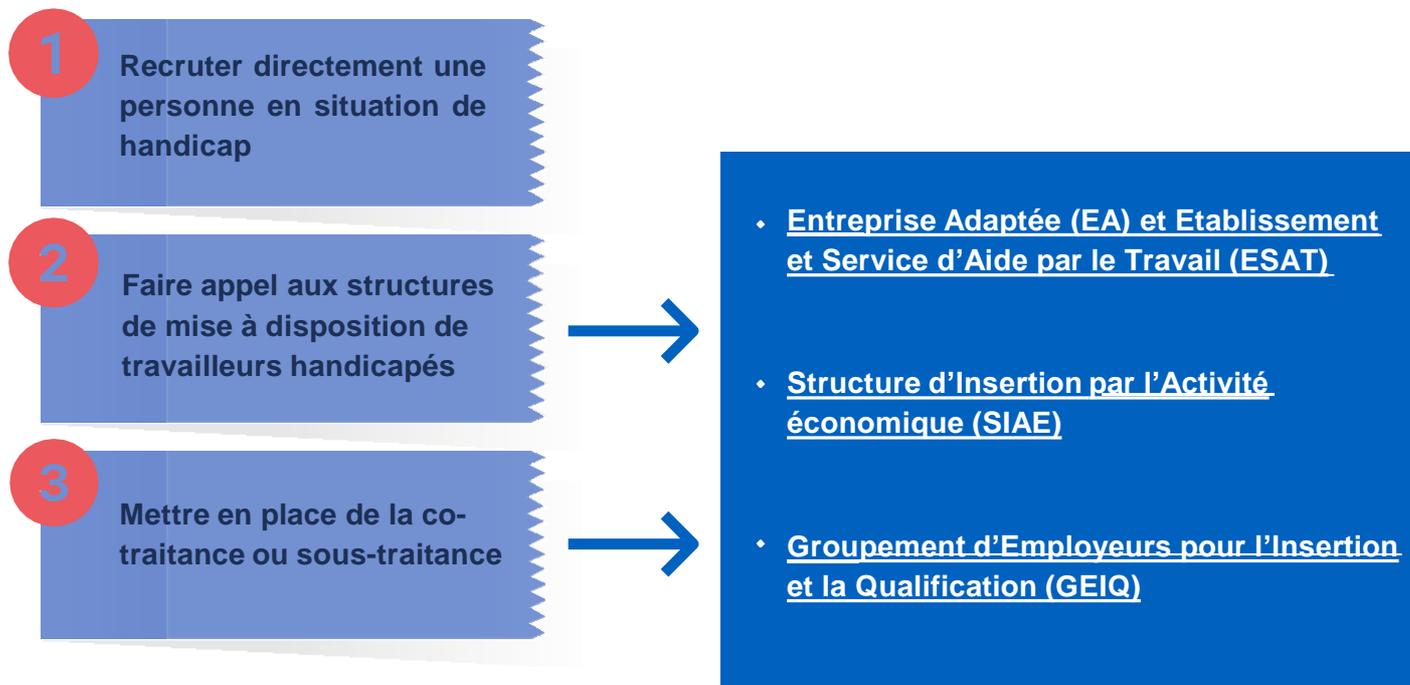


- Les personnes en situation de handicap
- Et d'autres...

Le saviez-vous ?

" En région Centre-Val de Loire, les Travailleurs Handicapés ne représentent que 3% des bénéficiaires des clauses sociales. "

# Comment favoriser l'Insertion des personnes en situation de handicap grâce aux clauses sociales ?



## Le saviez-vous ?

" Le code de la commande publique permet de réserver certains marchés (ou lots) aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés : Entreprises Adaptées, ESAT, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). "

## Les clauses sociales ne concernent que le secteur du bâtiment ?

Contrairement à ce que l'on peut penser, 43% des heures d'insertion concernent des marchés de services ! En région Centre-Val de Loire, les structures qui emploient des travailleurs handicapés interviennent notamment dans les domaines suivants :



- Centres d'appels
- Prestations administratives
- Services de restauration
- Communication
- Impression
- Nettoyage des locaux
- Services d'aménagement des espaces verts
- Et bien d'autres encore...

## Quelles idées reçues sur le handicap et l'emploi ?



" La majorité des handicaps est visible "

**Faux**

80 % des personnes concernées ont un handicap non visible (problèmes respiratoires, allergies, maladies infectieuses, cancer...)

" La majorité des personnes handicapées présente un handicap moteur et se déplace en fauteuil roulant "

**Faux**

Sur les 8 millions concernées, 5% se déplacent en fauteuil.

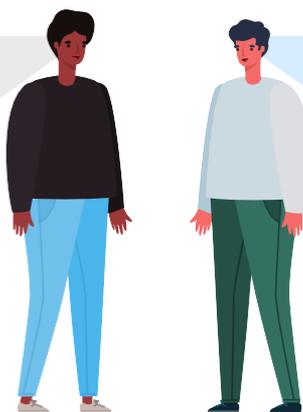
" Travailler avec une personne en situation de handicap nécessite toujours des adaptations de poste. "

**Faux**

Dans seulement 15% des cas il est nécessaire d'aménager le poste d'une personne en situation de handicap.

## EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

« Avant l'émission d'un marché, nous avons pris l'attache du facilitateur des clauses sociales de notre territoire pour recevoir des conseils, notamment sur les prestations des Entreprises Adaptées et Etablissements et Services d'Aides par le Travail. »



« Je me suis positionnée sur un marché réservé pour l'organisation d'un buffet. En plus de la prestation qui a été très réussie, j'ai contribué à remplir mon obligation d'emploi. »

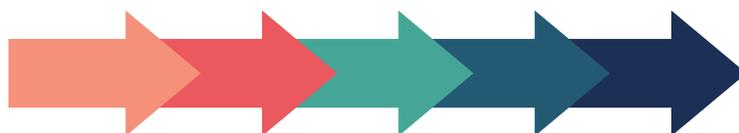
Je détermine les différents éléments du marché : type de prestations, nombre d'heures, textes de référence, livrables attendus, objectifs, et les modalités de suivi .

Je contacte le facilitateur de mon territoire pour avoir un appui

Je rédige et j'émet l'appel d'offre

Il me conseille sur les moyens de rendre le marché plus inclusif

Les prestataires peuvent se rapprocher du facilitateur pour bien répondre à la clause sociale.



# Ils sont là pour vous accompagner



## 18 – LE CHER

### Conseil départemental du Cher

Alain BOUQUIN  
1, pl. Marcel Plaisant, CS N° 30322 18023  
Bourges Cedex  
02 40 25 24 21  
[alain.bouquin@departement18.fr](mailto:alain.bouquin@departement18.fr)

### PROMETHEE CHER

Eric MESEGUER  
12, Rue Maurice Roy – Technopôle Lahitolle  
18000 BOURGES  
09 71 00 60 07  
06 84 51 82 65  
[Clauses\\_sociales@prometheecher.com](mailto:Clauses_sociales@prometheecher.com)

## 28 – EURE-ET-LOIR

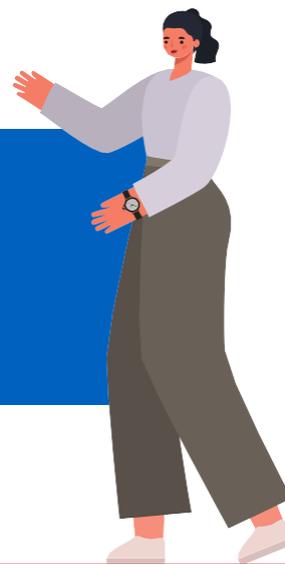
### Maison des Entreprises et de l'Emploi de l'Agglomération Chartreuse

Laetitia TREMBLIN  
Hôtel de Ville - Place des Halles  
28000 CHARTRES  
02 37 91 35 17  
07 85 93 28 48  
[laetitia.tremblin@mee-agglo-chartres.fr](mailto:laetitia.tremblin@mee-agglo-chartres.fr)

### Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais

Kathy CROSNIER  
22/24 place Métezeau 28100 DREUX  
07 88 45 70 68  
[k.crosnier@m2end.fr](mailto:k.crosnier@m2end.fr)

Les facilitateurs de la région Centre-Val de Loire vous conseillent dans la mise en place des clauses sociales. Vous pouvez les contacter sur chaque territoire.



## 37 – INDRE-ET-LOIRE

### Conseil départemental d'Indre et Loire

Dominique GUIAVARCH  
38, rue Edouard Vaillant 37051 Tours Cedex 1  
02 47 31 48 12  
06 35 27 32 95  
[dguiavarch@departement-touraine.fr](mailto:dguiavarch@departement-touraine.fr)

### CREPI Touraine

Jules SICURANI  
6 Rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint Avertin  
02 47 74 44 17  
06 68 05 41 55  
[jules.sicurani@crepi-touraine.com](mailto:jules.sicurani@crepi-touraine.com)

## 41 – LOIR-ET-CHER

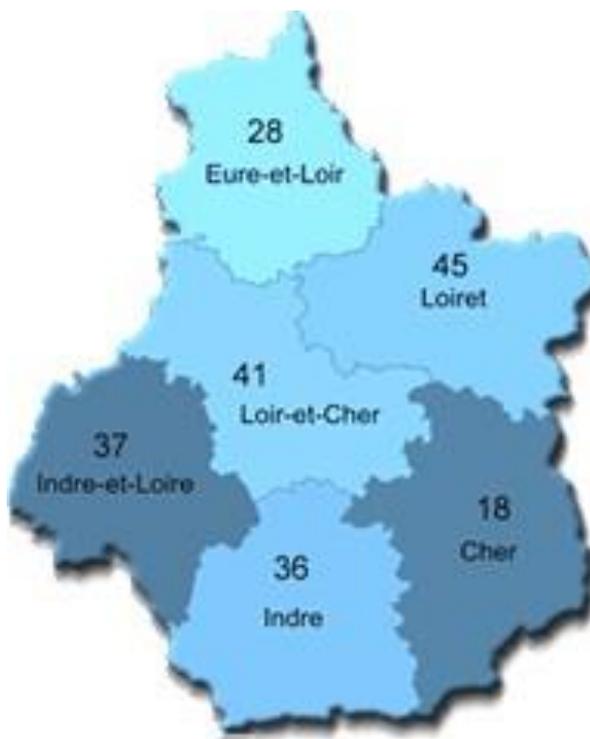
### Maison de l'Emploi du Blaisois

Cécile DECAIX  
15 Avenue de Vendôme, 41000 BLOIS  
02 54 51 94 88  
[c.decaix-meb@orange.fr](mailto:c.decaix-meb@orange.fr)

## 45 – LOIRET

### Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans

Benoît RICHARD  
Maguy DESSAINT  
Arnaud SAUNIER  
18 avenue de la Bolière - BP86522 45065  
Orléans Cedex 2  
02 38 24 18 03  
[brichard@mdebassinorleans.fr](mailto:brichard@mdebassinorleans.fr)  
[mdessaint@mdebassinorleans.fr](mailto:mdessaint@mdebassinorleans.fr)  
[asaunier@mdebassinorleans.fr](mailto:asaunier@mdebassinorleans.fr)



## 36 – INDRE

### Châteauroux Métropole DGA Développement du Territoire Direction Politique de la Ville et Vie des Quartiers

Annick CIRET  
Hôtel de ville - CS 80509 36 012 Châteauroux  
Cedex  
02 36 90 51 71  
[annick.ciret@chateauroux-metropole.fr](mailto:annick.ciret@chateauroux-metropole.fr)

Vous souhaitez identifier les employeurs solidaires sur votre territoire ?  
Vous pouvez les retrouver en allant sur la plateforme « Emploi-inclusion »

